



AMA - ORGATEC

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes

S.A. au capital de 60 000 € - 451 070 643 RCS Marseille - Code APE 6920Z

N° Identification intracommunautaire : FR 55451070643

Inscrite à l'Ordre des Experts-Comptables PACA

Inscrite près la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes d'Aix-Bastia

Associés Commissaires aux Comptes près la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence

Associés Expert-Comptable de Justice

CRIPS Sud

Association loi 1901

Siège social : 5 Rue Saint Jacques

13006 MARSEILLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

SIEGE SOCIAL :
53, rue Grignan
13006 Marseille
Tél. 04 91 04 14 10

PLAN DE CAMPAGNE :
Centre d'Affaires EXPOBAT – L7 – Rue de Lisbonne
13480 Cabriès
Tél. 04 42 02 08 45

AUBAGNE :
Centre Alta Rocca
1120, route de Gémenos
13400 Aubagne
Tél. 04 91 04 14 10

MARSEILLE :
45, rue Montgrand
13006 MARSEILLE
Tél : 04.91.04.14.10

Aux membres de l'organe délibérant de l'association CRIPS Sud,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Président, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CRIPS Sud relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de l'exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres du Conseil d'Administration

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'Administration.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celle-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend en connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité de l'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marseille, le 13 mars 2024

S.A ORGATEC
Olivier MALLÉN

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale d'Aix-en-Provence

DocuSigned by:
 **MALLÉN OLIVIER**
4DD181F63D354D0...

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...	6 780	6 780				
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
Installations techniques Matériel et outillage	33 656	32 462	1 194	2 985	1 791	59.99	
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>							
Immobilisations financières (1)							
Participations et Créances rattachées	396		396	396			
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres	6 079		6 079	6 079			
Total I	46 911	39 242	7 670	9 460	1 791	18.93	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	8 545		8 545	12 365	3 820	30.89
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	59 203		59 203	55 806	3 397	6.09
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
Disponibilités	629		629	16 763	16 135	96.25	
Charges constatées d'avance (2)	2 737		2 737	361	2 376	658.05	
Total II	71 113		71 113	85 295	14 182	16.63	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	118 025	39 242	78 783	94 756	15 973	16.86	

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres						
	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
Réserves pour projet de l'entité							
Autres							
Report à nouveau		24 492		24 348	144	0.59	
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)		15 201		144	15 057	NS
	Situation nette (sous total)		39 693		24 492	15 201	62.07
	Fonds propres consommables						
	Subventions d'investissement		45 839		45 839		
	Provisions réglementées						
	Total I		6 146		21 348	15 201	71.21
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations						
	Fonds dédiés						
	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		11 079			11 079	
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés		10 259		7 443	2 816	37.83
	Dettes des legs ou donations						
	Dettes fiscales et sociales		51 298		54 264	2 966	5.47
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes				1 700	1 700	100.00
Instrument de trésorerie							
Produits constatés d'avance				10 000	10 000	100.00	
	Total IV		72 636		73 408	772	1.05
	Ecarts de conversion passif (V)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		78 783		94 756	15 973	16.86

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

11 079

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations				120	120	100.00
Ventes de biens et services						
Ventes de biens						
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service	40 718		25 653		15 065	58.73
Parrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation	372 661		360 322		12 339	3.42
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels						
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières						
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges				3 307	3 307	100.00
Utilisations des fonds dédiés				5 000	5 000	100.00
Autres produits	495		84		411	489.59
Total I	413 874		394 486		19 388	4.91
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock						
Autres achats et charges externes	104 147		97 284		6 863	7.05
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	3 929		5 586		1 657	29.66
Salaires et traitements	234 464		217 124		17 340	7.99
Charges sociales	71 101		71 818		716	1.00
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 791		2 878		1 087	37.78
Dotations aux provisions						
Reports en fonds dédiés						
Autres charges	8		8		0	5.18
Total II	415 441		394 698		20 743	5.26
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	1 567		212		1 355	639.74

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés		390		164	225	136.99
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total III		390		164	225	136.99
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées		4 076		417	3 659	876.88
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total IV		4 076		417	3 659	876.88
2. Résultat financier (III-IV)		3 686		253	3 434	NS
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)		5 253		465	4 789	NS
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion		754		347	407	117.32
Sur opérations en capital						
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges						
Total V		754		347	407	117.32
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion		10 702		26	10 675	NS
Sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Total VI		10 702		26	10 675	NS
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		9 948		321	10 268	NS
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)						
Total des produits (I+III+V)		415 018		394 998	20 020	5.07
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)		430 219		395 142	35 077	8.88
5. EXCEDENT OU DEFICIT		15 201		144	15 057	NS

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 78 782.73 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 413 874.02 Euros et dégageant un déficit de 15 201.15-Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'association CRIPS SUD a vocation sur la région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur à :

1. Être le centre ressource sur l'infection à VIH/sida, les hépatites, les risques liés à la sexualité et les thématiques afférentes pour la région PACA
2. Recueillir et mettre à disposition toute information et documentation traitant de l'infection à VIH/sida, les hépatites, les risques liés à la sexualité et les thématiques afférentes.
3. Organiser, suivre et évaluer des actions de prévention et d'éducation à la santé.
4. Contribuer à l'information de la population.
5. Participer à la formation des intervenant·e·s dans la lutte contre le VIH/sida, les hépatites, les risques liés à la sexualité et les thématiques afférentes.
6. Initier ou effectuer toutes actions, études et enquêtes intéressant les domaines du VIH/sida, des hépatites, des risques liés à la sexualité et des thématiques afférentes.
7. Le CRIPS SUD s'intéresse de manière privilégiée à la population des jeunes dans leur environnement, dans une approche d'éducation populaire. À ce titre, il participe ou organise des actions, études ou enquêtes sur les comportements présentant des risques pour leur santé.

Moyens humains mobilisés en 2023

Masse salariale :

7,36 ETP (masse salariale) :

- " 3,8 ETP chargées de mission éducation à la sexualité
- " 1,63 ETP chargées de mission formation infocom
- " 0,6 ETP assistante de direction
- " 0,33 ETP chargée de communication (alternance)
- " 1 ETP direction.

Gouvernance :

- " 12 élu·e·s au Conseil d'administration (3 au Bureau).
- " 26 membres de l'Assemblée Générale

Moyens matériels

- " Site internet : <https://sud.lecrips.net>
- " Compte LinkedIn CRIPS SUD

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

" Ressources et outils pédagogiques

" 2 locaux en location pure à Nice et Marseille avec bureaux et espaces d'accueil et de formation, respectivement de 70 et 80m².

L'année 2023 affiche une hausse des charges de 35 059,25 € avec une augmentation des produits de 20 008,98 € par rapport à 2022, résultant un déficit de 15 201,95 €.

Ces différences sont corrélées à des dépenses exceptionnelles réparties entre :

o la hausse des rémunérations du personnel (+17 339 €) correspondant à l'accord de trois ruptures conventionnelles de chargé-es de mission de l'association au cours de la même année, ce qui s'explique notamment au travers de leur ancienneté au sein de la structure (9 et 14 ans)

o des charges sur exercices antérieurs non anticipées (compte 67) liées à la proratisation de la subvention de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur accordée en 2022 au budget réalisé de la même année (+ 8 165,12 € non versés par rapport au compte de résultat 2022).

La presque totalité des autres dépenses en 2023 sont stables, à l'exception de la documentation dont le budget double (compte 60) et des charges financières dont le budget a décuplé (compte 66). Ces dernières sont liées à la nécessaire sollicitation de solutions de financements onéreuses sur de longues périodes auprès de la banque (découverts et cessions de créances) suite aux retards successifs de versements du solde 2022 (6 et 07/07/2023) et de l'acompte 2023 (18/10/2023) des subventions attribuées par le Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur.

A noter que l'association a sollicité quatre financements supplémentaires en cours d'année pour un montant total de 68 000 € afin de pallier ces difficultés (auprès de la DREETS PACA, des fondations MNH, AG2R et Crédit Agricole) et qu'aucun de ces financements n'a été accordé. Une partie du déficit a donc été amorti par les activités de prestation de l'association (en hausse de 10 237 € principalement grâce à la contribution exceptionnelle de ViiV Healthcare à hauteur de 10 000 €). Les produits liés aux prestations de l'association, quant à eux, sont stables, ce qui entre en cohérence avec le fait que la masse salariale soit équivalente à 2022.

Les financements initialement anticipés dans le budget prévisionnel via la Préfecture des Alpes-Maritimes (FIPD 06), la Métropole Aix-Marseille Provence, et la Ville de Martigues, pour un montant total de 30 000 € n'ayant auparavant pas été obtenus. La Métropole Nice Côte d'Azur et la Préfecture des Alpes-Maritimes (politique de la ville / préfecture des Bouches-du-Rhône) ont accordé, quant à elles, la moitié du financement sollicité pour les deux programmes.

Seules les subventions provenant des CPAM 06 et 13 (FNPEIS) et de la Ville de Nice sont en augmentation en 2023.

Concernant les autres produits de l'association, les produits divers de gestion sont en nette hausse par rapport à 2022, liée à l'augmentation du montant de la cotisation fixée par le Conseil d'Administration ; et les produits financiers et produits exceptionnels ont doublé liés à la gestion de la trésorerie pour la première et à des régularisations sur les cotisations retraite et les notes de frais pour la seconde.

Au terme de l'année 2023, le compte de résultat affiche ainsi un déficit lié à des dépenses exceptionnelles de 15 201,95 €.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	6 780		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	1 112		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	32 544		
TOTAL	33 656		
Autres participations	396		
Prêts, autres immobilisations financières	6 079		
TOTAL	6 475		
TOTAL GENERAL	46 911		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			6 780	
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			1 112	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			32 544	
TOTAL			33 656	
Autres participations			396	
Prêts, autres immobilisations financières			6 079	
TOTAL			6 475	
TOTAL GENERAL			46 911	

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	6 780			6 780
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	371	371		741
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	30 300	1 420		31 721
TOTAL	30 671	1 791		32 462
TOTAL GENERAL	37 451	1 791		39 242

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.techniques matériel outillage indus.	371				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 420				
TOTAL	1 791				
TOTAL GENERAL	1 791				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	6 079	6 079	
Autres créances clients	8 545	8 545	
Personnel et comptes rattachés	1 230	1 230	
Divers état et autres collectivités publiques	57 215	57 215	
Débiteurs divers	757	757	
Charges constatées d'avance	2 737	2 737	
TOTAL	76 563	76 563	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	11 079	11 079		
Fournisseurs et comptes rattachés	10 259	10 259		
Personnel et comptes rattachés	17 631	17 631		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	33 036	33 036		
Autres impôts taxes et assimilés	631	631		
TOTAL	72 636	72 636		

Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Ces éléments sont amortis sur la durée de leur utilisation par l'entreprise à savoir :

	Valeurs	Taux d'amortissement
SITE INTERNET	3 000	33.33
OUTIL PEDAGOGIQUE	3 780	33.33

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	LINEAIRE	10 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de bureau	LINEAIRE	3 à 10 ans
Mobilier	LINEAIRE	4 à 5 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 600
Dettes fiscales et sociales	23 777
Total	29 377

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	2 737
Total	2 737

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation des subventions

Répartition par secteur d'activité	Montant
REGION SUD	98 000
CONSEIL DEPARTEMENTAL 13	19 000
CONSEIL DEPARTEMENTAL 06	12 500
VILLE MARSEILLE	12 000
ARS	164 000
CPAM	41 661
PREFECTURE BDR	13 000
AIDE A L EMPLOI	2 000
METROPOLE	3 500
VILLE NICE	7 000
Total	372 661

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	1
Employés	7
Total	8